

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



## AR Prefecture

016-211601208-20220615-D202244-DE  
Reçu le 20/06/2022  
Publié le 20/06/2022

Délibération :  
D\_2022-4-4

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 15 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 25 mai 2022

Présents : 13

**Présents** : Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Madame BLAINEAU Chantal, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Votants : 16

### **Pouvoirs** :

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi  
Madame MALLIVERT-LANOË Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte  
Monsieur DOUET Anthony a donné madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Objet : Versement de subvention  
au Budget Régie Transport

**Excusé(s)** : Madame DESCLAUX Cécile, Madame MALLIVERT-LANOË Véronique et Monsieur DOUET Anthony

**Absent(s)** : Madame CORBIN Manitraritiana, Messieurs GAUTIER Laurent et MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Mesdames SCHWARTZWEBER Christine et MONTÉGU Bénédicte

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention du budget principal au budget annexe Régie Transport pour permettre le paiement des charges à caractère général d'une valeur de **5 000.00 €**.

Madame le Maire précise que cette somme est inscrite au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de verser la subvention de **5 000.00 €** prévue au Budget Principal au Budget annexe Régie Transport.

**Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame Le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/06/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20/06/2022

